



LT/EM – N° 2025/017

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20250321-2025_017-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2025

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI - MERCIER – BILLAUD - VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX MERLE - GAREL – RANCHIN – MARCHETTI - ALLARD-BRETON SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - VERILHAC - BACCOU -

Membres absents excusés : M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND – M. MOCHET : pouvoir remis à M. VERD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2024

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice écoulé. Ce document est joint en annexe du Compte Administratif.

Le bilan 2024 est détaillé ci-après :

I. Acquisition

Acquisition d'une parcelle cadastrée AC 161, située 21 Avenue de Verdun à Irigny et d'une superficie de 3 204 m², suivant délibération n° 2024/065 du

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr

e-mail : mairie@irigny.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX. 04 72 30 50 59

27 septembre 2024.

Le coût de cette acquisition s'élève à 2 000 000 €.

Acquisition de deux parcelles de terrain, suivant délibération n° 2024/087 du 12 décembre 2024, cadastrées comme suit :

- 64 et 65 BH, Chemin Queue d'Ane à Irigny et d'une superficie de 5 596 m²
- 28, 29, 30 BE, Chemin des Flaches à Irigny et d'une superficie de 9 997 m²

Ces parcelles sont situées en zone agricole, le prix s'élève à 1 € le m², soit un coût total de 15 593 €.

II. Cessions

Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES, GESTION DES BUDGETS

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

ADOpte le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024 tel que présenté ci-dessus.

Fait à Irigny, le 21 mars 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Blandine FREYER